



Commune de Chavannes-de-Bogis

MUNICIPALITE

Tél. 022 960 75 00
Fax 022 960 75 05
greffe@chavannes-de-bogis.ch

PREAVIS MUNICIPAL N° 6/18

Budget 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A. Préambule

Le budget de la commune pour l'exercice 2019 est annexé à ce préavis pour approbation. Celui-ci présente :

▪ Aux recettes	CHF 7'631'614
▪ Aux charges	<u>CHF 8'946'679</u>
soit un excédent de charges de	<u>(CHF 1'315'065)</u>

Ce résultat négatif est dans la même ligne que celui budgété pour 2018. De surcroit, ce budget enregistre les effets de la dernière phase de mise en place de la RIE3, soit la baisse du taux d'impôt de base sur les bénéficiaires des personnes morales de 8% à 3.5%.

Tout comme pour le budget 2018, les acomptes demandés par le canton pour la péréquation, la facture sociale et la réforme de la police sont trop élevés car calculés sur la base des impôts réellement encaissés en 2017. Ces derniers étaient supérieurs de CHF 600'000.- à ceux que nous budgétions pour 2019. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs et sur la base des éléments connus à ce jour, les charges péréquatives nettes devraient être plus faibles d'environ CHF 550'000.- que celles aujourd'hui budgétées sur la base des indications du canton. Le déficit 'réel' serait dès lors d'environ CHF 765'000.- .

Une perte semble se confirmer pour l'année 2018 et nous envisagerons une éventuelle hausse de l'impôt communal l'année prochaine en vue du budget 2020.

B. Commentaires

	Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Cptes 2017	Cptes 2016
1. Admin.générale	-631'433	-640'744	9'311	-614'650	-644'051

Autorités : Sans changements significatifs. Une augmentation de salaire de 1% est proposée pour les employés communaux.

Transports publics : la participation aux déficits des transports publics a augmenté significativement en 2018 et se maintient en 2019. Nous maintenons un montant de CHF 3'000.- à titre de participation au coût de l'abonnement annuel TP pour nos habitants.

	Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Cptes 2017	Cptes 2016
2. Finances	3'428'981	4'088'709	-659'728	4'069388	4'784'778

Comme lors de l'établissement des budgets précédents, la Municipalité est restée prudente, en regard des chiffres des comptes 2016 et 2017. Les projections des rentrées fiscales 2018 sont en léger retrait pour les acomptes de l'année et en nette diminution en ce qui concerne les taxations définitives des années antérieures. Nous retrouvons un rythme plus régulier après l'arrivée de nombreux habitants durant les années 2012 à 2014. Les projections pour 2019 sur le plan de l'environnement économique sont très difficiles et incitent la Municipalité à budgéter des recettes fiscales très inférieures aux années 2016 et même 2017.

Impôts 'Personnes physiques' : en baisse par rapport au budget 2018 pour l'impôt sur le revenu, en lien avec les impôts encaissés réellement cette année. Nous avons encaissé entre 2014 et 2016 des montants relativement importants concernant des taxations d'années antérieures, ceci dû notamment à l'arrivée de nouveaux habitants dans les quartiers récemment développés. Le montant des impôts des personnes physiques devrait désormais se stabiliser à un montant inférieur aux montants 2013/2016.

Impôts 'Personnes morales' : ce poste subit la 'chute' de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (de 8% à 3.5%). Le climat économique pour nos entreprises est compliqué et la concurrence est rude, que ce soit au niveau de la France voisine pour le tourisme d'achat ou au niveau du développement de l'offre hôtelière ou de restauration dans la région par exemple.

L'impôt foncier a été adapté au niveau des comptes 2017.

Les intérêts des dettes à court terme sont adaptés aux taux des emprunts actuels. Pour rappel, le montant annuel des remboursements de nos emprunts est de CHF 400'000.- actuellement. Les emprunts au 31.12.2018 se monteront à CHF 5'540'000.- .

'Fonds de péréquation' : basé sur les comptes 2017, les acomptes 2019 sont provisoirement trop élevés au vu de notre projection de recettes fiscales. Ce montant peut être estimé à environ CHF 190'000.- .

Participations aux projets DISREN : Conformément à l'engagement pris auprès de Région de Nyon, un point d'impôt est budgété à titre de participation aux investissements régionaux. Ce point d'impôt est un plafond, qui ne sera en aucun cas dépassé. Pour rappel, en 2017, nous avons versé un peu moins de CHF 29'000.- .

Les amortissements 'obligatoires' ont été budgétés, conformément aux différents préavis déjà votés.

	Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Cptes 2017	Cptes 2016
3. Dom.et bâtiments	-65'407	-4'444	-60'963	34'859	394

Terrains et forêts : rien de particulier à mentionner.

Maison communale : Un montant de CHF 40'000.- est prévu pour la rénovation d'un des trois appartements, récemment libéré. Le revenu locatif est en baisse, cet appartement n'étant reloué qu'à partir du 1^{er} février.

Bâtiment de la Poste : revenu stable, budgété à CHF 52'000.- environ.

Pavillon Lac : hausse des charges, électricité notamment, dues non seulement à l'agrandissement des bureaux de l'AJET mais également à l'espace pour l'extension de l'UAPE.

Ecole : rien de particulier à signaler.

Centre communal : au niveau de l'entretien, une étude est prévue pour le remplacement de la paroi mobile entre le foyer et la salle de sport, ainsi que l'entretien de la toiture prévu au budget 2018 mais non encore réalisé.

Auberge : en ligne avec les comptes 2017.

Voirie : rien de particulier.

	Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Cptes 2017	Cptes 2016
4. Travaux	-293'027	-370'762	77'735	-266'961	-219'768

'Routes et chemins' : Entretien : la rénovation de l'éclairage public se poursuit pour un montant d'environ CHF 38'000.- .

'Parcs' : Le skate-park de l'Aire de jeux intercommunale va être rénové.

Le compte 45 'Ordures ménagères' est équilibré par prélèvement budgété au fonds de réserve spécifique pour CHF 28'120.- . Après 2018, la taxe déchets diminue une nouvelle fois et passe de CHF 110.- à CHF 90.- HT.

Le compte 46 'Réseau d'égouts et d'épuration' : Une partie de la facturation est prise en charge par la commune, de manière à amortir sur quelques années le solde de la réserve épuration figurant au Bilan. Aucun changement pour les montants facturés aux habitants. Le prélèvement prévu pour 2019 est d'un peu moins de CHF 100'000.- . Pour rappel, la réserve (avant prélèvement 2018) s'élève à CHF 400'000.- environ.

	Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Cptes 2017	Cptes 2016
5. Instruct.publique	-783'364	-772'101	-11'263	-684'983	-668'519

Les enseignements primaire et secondaire sont comparables au budget 2018. Le coût par élève demeure stable tout comme le nombre d'élèves. Ces charges sont réparties entre les communes pour 50 % en proportion de la population et pour 50 % en proportion du nombre d'élèves fréquentant les écoles.

	Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Cptes 2017	Cptes 2016
6. Police	-368'302	-372'024	3'722	-42'724	-353'406

Rien de particulier à mentionner pour ces postes.

	Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Cptes 2017	Cptes 2016
7. Sécurité sociale	-2'602'513	-3'107'971	505'458	-2185'165	-2'879'014

71 Service social : ce poste est en augmentation de CHF 176'569.- par rapport au budget 2018. Il s'explique notamment par l'augmentation de l'offre proposée par l'AJET (ouverture de deux nouvelles crèches à Crans et à Chavannes-des-Bois).

72 Prévoyance sociale : les acomptes prévus pour la part de la facture sociale versée au canton sont basés sur les comptes 2017. Ils sont donc provisoirement trop élevés par rapport aux impôts budgétés, ceci pour un montant d'environ CHF 350'000.- .

C. Conclusion

Le Budget 2019 présente un excédent de charges de CHF 1'315'065.- .

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Chavannes-de-Bogis

- Vu** le préavis municipal N° 6/18 – Budget 2019
- Oùï** le rapport de la commission des finances
- Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide** d'approuver le préavis municipal N° 6/18 relatif au Budget 2019 de la bourse communale,

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 novembre 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE


Alain BARRAUD
Syndic



Catherine AEBI
Secrétaire communale

- Budget 2019 de la Commune de Chavannes-de-Bogis